

Alinghi propose un plan d'eau australien pour sortir la 33e America's Cup de l'impasse et ramener la compétition sur l'eau.

La Société Nautique de Genève (SNG), yacht-club defender de la 33e America's Cup, a proposé au challenger américain une alternative quant au lieu de l'événement pour tenter de mettre fin à leur incessant litige et ramener la Coupe sur l'eau

À la veille de l'audience devant la Cour Suprême de New York, le Defender suisse propose une solution à l'impasse juridique causée par le Golden Gate Yacht Club (GGYC). Bien que la préférence du Defender pour ce Deed of Gift Match reste Ras al-Khaïma aux Émirats Arabes Unis, la SNG propose d'organiser la 33e America's Cup sur la côte Est de l'Australie dans l'hémisphère sud comme le veut le Deed of Gift, pour que le Match puisse avoir lieu en février prochain. Si, comme ils l'ont avancé publiquement, la véritable intention de BMW Oracle est de disputer l'America's Cup sur l'eau, ce lieu devrait satisfaire les deux équipes.

Un parcours précis dans l'océan Pacifique, sur la côte est de l'Australie où les conditions météo sont adaptées à l'organisation d'une épreuve en février, sera annoncé très prochainement si le GGYC accepte cette proposition et met fin à sa stratégie judiciaire. La côte Est de l'Australie offre de nombreux plans d'eau avec des conditions idéales pour organiser un match au meilleur de trois manches en février. Cette région du monde se trouve à environ deux semaines et demi de cargo de la base de BMW Oracle à San Diego et trois semaines pour Alinghi depuis Ras al-Khaïma.

La SNG espère que cette offre sera acceptée et que la compétition pourra quitter les tribunaux pour reprendre sur l'eau.

Notes aux rédacteurs

Bien que le Deed of Gift stipule que les épreuves de l'America's Cup entre le 1er novembre et le 1er mai doivent se tenir dans l'hémisphère sud, le Juge Cahn de la Cour Suprême de New York avait indiqué le 12 mai 2008 que "*le lieu du match pouvait être Valencia ou tout autre lieu sélectionné par la SNG*", ce qui a mené le yacht-club de l'America's Cup la Société Nautique de Genève à choisir Ras al-Khaïma aux Émirats Arabes Unis.

La demande d'appel accéléré déposée par la SNG concernant la décision de la Juge Kornreich du 30 octobre 2009 qui disqualifiait le site des Émirats Arabes Unis a été acceptée hier. Les Émirats Arabes Unis avaient été choisis par le Defender pour leurs conditions météo adaptées à l'organisation d'un Deed of Gift Match en février, mais aussi pour les infrastructures qu'offre le pays et pour l'expérience des EAU dans l'organisation d'épreuves sportives internationales.

NB : cette proposition a été envoyée à la Juge Kornreich aujourd'hui.